

VOL RANDO AU PAYS DES ECRINS

Quoi ?

Le but est de parcourir le canton du « Pays des Ecrins » en volant ou en marchant, en passant par des points imposés.

Cette rencontre représente un fort engagement physique, technique, d'analyse qui demande un niveau de pilote avancé.

L'objectif est de cumuler un maximum de points durant ces 2 jours de course.

Où ? Quand ?

Briefing : Pelvoux, à 18h le vendredi 8 octobre 2010.

Départ : Pelvoux, horaire à définir en fonction de la météo.

Arrivée : Pelvoux, le 10 octobre à 17h.

Durée : 2 jours

Dates : le 9-10 octobre 2010

Comment ?

Les participants sont par équipe de deux afin d'assurer un aspect sécuritaire.

La nuit du samedi se passent dans un hébergement du Pays des Ecrins.

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et/ou vos chaussures.

Deux catégories sont ouvertes : parapente et mini voile. La différence entre les deux est définie tout simplement pour la taille de l'aéronef.

Pourquoi ?

Découvrir le Pays des Ecrins, massif haut-alpin propice au vol randonnée.

Regrouper des pilotes attirés par cette pratique mais n'ayant pas souvent l'occasion de se rencontrer.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler avec des objectifs qu'ils ne se donneraient pas tout seul.

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'école de parapente Esprit parapente.

1.2. Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur
- 2 pilotes tirés au sort parmi les participants

Le rôle du Jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

1.3. Conditions de vol

Les pilotes sont les seuls « maîtres à bord ». En cas d'évolution défavorable au vol libre des conditions météorologiques, le DE pourra demander aux pilotes d'aller se poser pour finir l'étape à pied ou pour ne reprendre le vol que lorsque les conditions redeviendront volables. Nous rappelons toutefois que le pilote est le seul à pouvoir prendre les décisions qui s'imposent, l'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions devant être un souci de chaque instant.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être d'un niveau minimum brevet de pilote,
- pouvoir justifier d'une RC aérienne.

Pour des raisons de sécurité, le DE est souverain pour interdire de vol un pilote dont le niveau serait incompatible avec les exigences de l'épreuve.

2.2. Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à l'épreuve. Les écoles sont responsables de l'évaluation du niveau des élèves pour pouvoir participer à la course. Les écoles peuvent avoir 4 élèves par instructeur au maximum.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site d'ESPRIT PARAPENTE. Le paiement se fait par virement bancaire ou par envoi d'un chèque. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement. Il y a 50 places de disponibles. Les 50 premiers inscrits seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

3.2. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 30 euros par pilote.

Clause de non remboursement : En cas de désistement non justifié à partir du 31 septembre 2010, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à l'épreuve participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation le plus tôt possible, et au plus tard avant l'heure limite de pointage sécurité.
- Si un pilote désire quitter la course, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

3.4. Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures le samedi soir, pour effectuer son pointage (par téléphone au numéro donné par l'organisation). Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

3.5. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire

- Parapente ou mini voile homologué ou ayant au moins subi avec succès le test en charge.
- Parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de la compétition.
- Radio
- Casque
- GPS
- Téléphone portable.

